



**PRÉFET
DES ARDENNES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Charleville-Mézières, le 16 avril 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Covid-19 : accélération de la vaccination chez les professionnels prioritaires de plus de 55 ans

Les personnes âgées de plus de 55 ans sont éligibles à la vaccination par Astra Zeneca ou Janssen, réalisée un pharmacien, un infirmier diplômé d'Etat ou un médecin généraliste depuis le 12 avril. Le Premier Ministre a annoncé le 15 avril l'accélération dès la fin de cette semaine de la vaccination de certaines catégories de professionnels plus particulièrement exposés à la COVID, avec la création de créneaux de rendez-vous dédiés.

Sont éligibles à ce dispositif, s'ils ont plus de 55 ans :

- les professeurs des écoles, collèges et lycées (enseignement général, professionnel et agricole)
- les personnes travaillant dans les établissements scolaires (écoles, collèges et lycées) dans l'enseignement général, professionnel et agricole
- les professionnels de la petite enfance dont les assistants maternels
- les professionnels de la protection judiciaire de la jeunesse et les professionnels de la protection de l'enfance
- les policiers nationaux et municipaux
- les gendarmes
- les surveillants pénitentiaires.

Dans les Ardennes, un dispositif de vaccination dédié à ces professionnels se met en place à compter de demain samedi sous l'égide du service départemental d'incendie et de secours. À ce stade, des séances de vaccination sont prévues :

- du 17 au 20 avril 2021, de 9h à 13h, au centre de secours principal de Charleville-Mézières (27, rue de la Vieille Meuse)
- le 21 avril 2021, de 9h à 13h, au centre d'incendie et de secours de Rethel (rue Pierre Latécoère) ainsi qu'au centre d'incendie et de secours de Revin (rue Jean-Jacques Rousseau)

D'autres créneaux de vaccination pourront être ouverts par la suite, en fonction de la demande.

Afin de pouvoir bénéficier de ces créneaux dédiés de vaccination, il est nécessaire de prendre rendez-vous par simple appel au : 09.72.76.02.77.

La vaccination sera effectuée par des sapeurs-pompiers formés à l'administration du vaccin Astra Zeneca. Les professionnels concernés devront se présenter 5 min avant l'heure du rendez-vous, munis d'une pièce d'identité, de leur carte vitale et d'un justificatif professionnel.

Contacts presse

ars-grandest-presse@ars.sante.fr

pref-communication@ardennes.gouv.fr



